

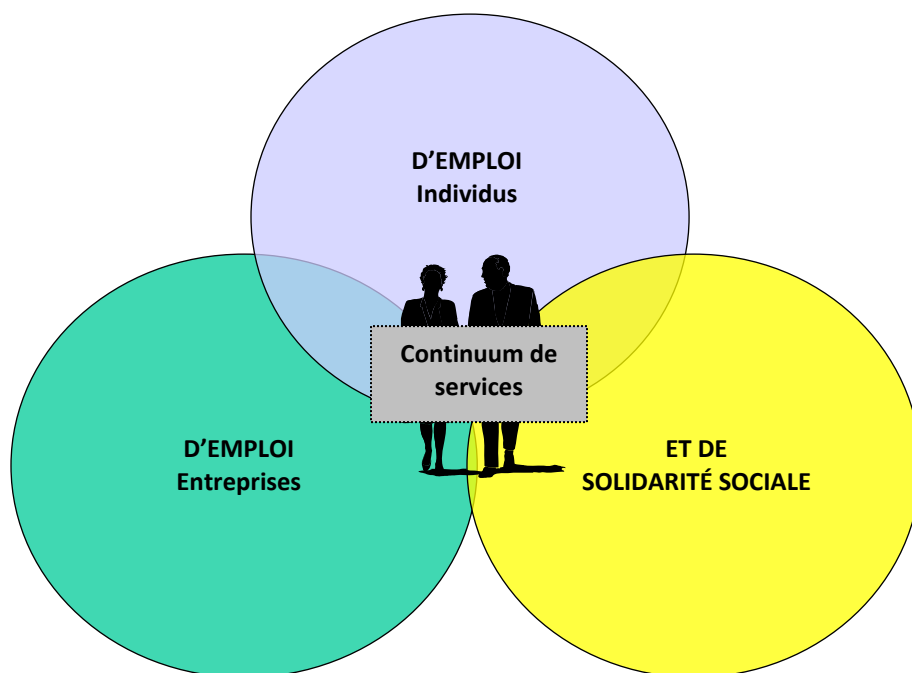
EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2010•2011

Région Bas-Saint-Laurent

**PLAN D'ACTION RÉGIONAL
EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE ET D'EMPLOI
2010-2011**

DES SERVICES PUBLICS :



**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES
DU MARCHÉ DU TRAVAIL DU BAS-SAINT-LAURENT
LE 3 MARS 2010**

Coordination et rédaction

Louis-Mari Rouleau

Recherche et analyse

Nathalie Bédard
Julie Bellavance
Hélène Bourdages
Michel Rousseau
Diane Vallières

Collaboration

Suzie Babin
Johanne Belzile
Huguette Bourque
Alain Gagnon
Michelle Lord
Gilles Mongrain
Réjean Morin
Danielle Proulx
Sylvie Richard

Consultation régionale

Les directeurs et directrices des centres locaux d'emploi
Le Conseil régional des partenaires du marché du travail

* Selon que le contexte l'exige, tout mot écrit au genre masculin comprend également le genre féminin, ceci sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

AVANT-PROPOS

C'est avec fierté que nous vous présentons le Plan d'action régional (PAR) 2010-2011 d'Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent. Dans le cadre de la troisième année d'un cycle de planification triennal intégrant la gestion des services publics d'emploi et ceux de la solidarité sociale, le PAR a reçu l'assentiment de tous les membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) qui est composé de représentants et représentantes des entreprises, des syndicats, des ressources externes en employabilité, des maisons d'enseignement et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Se joignent à eux, à titre d'observateurs, des ministères et organismes préoccupés par l'appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre : le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent.

Le PAR 2010-2011 situe les enjeux prioritaires auxquels les acteurs du marché du travail et la main-d'œuvre du Bas-Saint-Laurent ont à faire face, soit les effets résiduels de la récession et la reprise de même que la rareté de main-d'œuvre. En conséquence, il met de l'avant des stratégies qui mobiliseront dans l'action tout le réseau d'Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent et ses partenaires.

Le PAR 2010-2011 prend en compte la réalité des nombreuses municipalités dévitalisées et des personnes qui vivent une situation de pauvreté dans le Bas-Saint-Laurent ainsi que la vitalité économique de certains territoires. Par ailleurs, il considère les outils et moyens mis à la disposition d'Emploi-Québec tels le continuum de services inspiré de la vision organisationnelle, le Pacte pour l'emploi et le Pacte pour l'emploi Plus, tout comme le Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique du réseau de l'éducation et le partenariat, levier puissant de cohérence et de convergence des stratégies et de l'action.

Par l'adoption du PAR 2010-2011, le CRPMT du Bas-Saint-Laurent partage et soutient l'investissement d'Emploi-Québec dans le potentiel humain et la valorisation du travail, cette dernière étant considérée comme le meilleur moyen de créer de la richesse et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, il souscrit à la mobilisation du plus grand nombre possible de personnes et d'entreprises pour relever les défis que représentent des éléments structurels tels les changements démographiques et des situations conjoncturelles tel le ralentissement économique.

En tant que président du CRPMT du Bas-Saint-Laurent et directeur régional d'Emploi-Québec, nous tenons à souligner l'effort remarquable investi par le personnel et les partenaires pour la production du PAR 2010-2011. Il mérite qu'on en prenne connaissance avec intérêt, car il illustre avec évidence la contribution d'Emploi-Québec au mieux-être de la collectivité du Bas-Saint-Laurent.



Alain Harrisson, président
Conseil régional des partenaires du marché du travail



Pierre Robitaille, directeur régional
Emploi-Québec

LEXIQUE

BSL : Bas-Saint-Laurent

CDRCMO : Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

CLE : Centre local d'emploi

COSMOSS : Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé

CRÉ : Conférence régionale des éluEs

FDMT : Fonds de développement du marché du travail

GPMO : Gestion prévisionnelle de main-d'œuvre

GRH : Gestion des ressources humaines

ICTA : Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

IMT : Information sur le marché du travail

ISQ : Institut de la statistique du Québec

MAMROT : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MICC : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

MSP : Ministère de la Sécurité publique

PAR : Plan d'action régional

SERRÉ : Programme de Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique

NOTE :

L'appellation *prestataires de l'aide financière de dernier recours* remplace celle que nous utilisions auparavant de *prestataires de l'assistance-emploi*. Ces prestataires sont regroupés sous deux catégories, à savoir :

- les *prestataires du programme d'aide sociale* que sont ceux considérés comme étant sans ou avec contraintes temporaires à l'emploi;
- les *prestataires du programme de solidarité sociale* que sont ceux considérés comme ayant des contraintes sévères à l'emploi ainsi que les conjoints de ces personnes.

TABLE DES MATIÈRES

1.	LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC	1
1.1	Les services d'Emploi-Québec	1
1.2	Le Plan d'action régional (PAR)	1
2.	LES ORIENTATIONS D'EMPLOI-QUÉBEC	2
3.	LES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL	3
3.1	La région Bas-Saint-Laurent	3
3.2	Le marché du travail en 2009 : crise financière, ralentissement économique, pertes d'emplois	3
4.	LES DEUX ENJEUX RETENUS PAR EMPLOI-QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT POUR 2010-2011	5
4.1	La « queue » de la récession et la reprise économique	5
4.2	La rareté de main-d'oeuvre	5
5.	LES STRATÉGIES D'EMPLOI-QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT POUR 2010-2011	7
5.1	Les mesures et services liés à la « queue » de la récession	7
5.1.1	Les services d'emploi aux individus	7
5.1.2	Les services aux entreprises	7
5.2	Les mesures et services liés à la rareté de main-d'oeuvre	9
5.2.1	Les services d'emploi universels aux individus et aux entreprises	9
5.2.2	Les services d'employabilité aux individus	10
5.2.3	Les services aux entreprises	11
5.3	La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	12
6.	LE CONTINUUM DE SERVICES	14
7.	LE PARTENARIAT	15
8.	LES RESSOURCES HUMAINES	16
9.	LE BUDGET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL (FDMT)	17
10.	LES INDICATEURS DE GESTION ET LES CIBLES DE RÉSULTATS	18
	CONCLUSION	19

1. LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social.

Emploi-Québec considère que *le travail est le moyen qu'elle doit privilégier afin de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail*. Par ses interventions, elle vise à favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de Québécois et de Québécoises, à mobiliser les bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail, à développer les compétences et à accroître la productivité de la main-d'œuvre ainsi qu'à améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines et de formation dans les entreprises.

Afin de tirer le meilleur parti de ses services et de sa gestion par résultats, Emploi-Québec gère ses interventions de façon déconcentrée, en concertation avec les différents partenaires du marché du travail dont le Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent.

1.1 Les services d'Emploi-Québec

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre, en collaboration avec des partenaires, des services d'emploi spécialisés aux personnes désireuses d'entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi, d'une part, et d'autre part aux entreprises éprouvant des difficultés de recrutement de main-d'œuvre. De plus, l'agence offre un soutien à l'insertion sociale et professionnelle aux personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi. Enfin, par l'entremise de services de solidarité sociale, elle accorde une aide financière de dernier recours aux personnes dans le besoin.

1.2 Le Plan d'action régional (PAR)

Le PAR s'inscrit dans la planification ministérielle et est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de responsabilités de gestion des interventions sur le marché du travail convenus avec le gouvernement fédéral.

Le PAR présente les enjeux prioritaires auxquels la région aura à faire face en 2010-2011 et les stratégies qui seront mises de l'avant par Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent pour, d'une part, en atténuer les effets et, d'autre part préparer les individus, les entreprises et l'ensemble de la communauté à relever les défis que ces enjeux comportent. Le PAR se concentre sur deux enjeux et priorise des stratégies sans exclure de son champ d'application et de gestion toutes autres stratégies qui découlent de la mission d'Emploi-Québec.

Le PAR sera complété par une programmation d'activités régionales et locales (PAL). Dans cette programmation qui reflétera la diversité territoriale du Bas-Saint-Laurent, nous retrouverons un ensemble d'actions qui mettront en oeuvre et concrétiseront les stratégies régionales retenues par la planification 2010-2011.

2. LES ORIENTATIONS D'EMPLOI-QUÉBEC

- **Atténuer les effets de la récession sur les travailleurs et les travailleuses ainsi que sur les entreprises et soutenir la relance de l'emploi (la récession).**

Services liés à la récession : Rallier les personnes et les entreprises autour de l'emploi et du développement des compétences de la main-d'œuvre.

- **Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, notamment par la préparation des clientèles qui en sont éloignées en prévision de la reprise économique (Services aux individus).**

Services universels : Favoriser l'autonomie des clientèles et le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide d'un nombre maximum de chômeurs et de chômeuses dans les postes vacants.

Services aux prestataires et travailleurs licenciés : Intervenir de façon proactive auprès des demandeurs de prestations et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi la plus rapide possible et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.

Services d'employabilité : Soutenir les efforts pour intégrer ou réintégrer au marché du travail des personnes à risque de sous-emploi, notamment celles qui appartiennent à des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail ou qui en sont éloignées et à risque d'exclusion et de pauvreté.

- **Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment par la formation (Services aux entreprises).**

Le développement des compétences : Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre avec les besoins du marché du travail, partout au Québec, notamment par l'amélioration des compétences et de la qualification de la main-d'œuvre ainsi que par des mécanismes de reconnaissance des compétences.

GRH et formation en entreprise : Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation, notamment des petites et moyennes entreprises, de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée.

- **Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant par ses services de solidarité sociale que par ses services publics d'emploi (Services de solidarité sociale).**

La gestion de l'aide financière : Accorder une aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles démunies.

Les services de préemployabilité : Fournir une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires de l'aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'endroit de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de même que la cohérence des actions gouvernementales à cet égard.

3. LES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

3.1 La région Bas-Saint-Laurent

Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la région Bas-Saint-Laurent débute à l'ouest avec la municipalité de La Pocatière dans la MRC de Kamouraska et s'étend, en longeant le fleuve, jusqu'à la municipalité de Les Méchins dans la MRC de Matane, à l'extrémité est de la région. Elle est également constituée d'un haut-pays et comprend deux territoires intérieurs, soit ceux de la Vallée-de-la-Matapédia et du Témiscouata.

Enclavé entre les régions Chaudière-Appalaches et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent comprend huit MRC : La Matapédia, Matane, La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska. Environ la moitié de la population habite des municipalités rurales; quant à l'urbanité, elle se limite à quelques villes de taille fort différente. Cette dualité régionale reflète deux réalités, deux dynamiques, avec lesquelles la région doit composer pour son développement social et économique.

3.2 Le marché du travail en 2009 : crise financière, ralentissement économique et pertes d'emplois

Au Québec, 37 500 emplois ont été retranchés du marché du travail en 2009, ce qui s'avère être deux fois moins important que les anticipations de début d'année. Les pertes d'emplois, majoritairement concentrées dans la région de Montréal, ont fait passer le taux de chômage québécois de 7,2 % à 8,5 %.

Au Bas-Saint-Laurent, le bilan de l'année 2009 se solde par une perte nette de 2 500 postes, ce qui ramène l'emploi à 91 400 personnes occupées. Dans ce contexte, le retrait de la population active a contribué à ralentir la hausse du taux de chômage à 9,2 %, une hausse de quatre dixièmes de point sur 2008. Ce taux demeure relativement faible, car plus d'un prévoyait le retour à un taux de chômage de plus de 10 % pour la région.

Malgré que le taux de chômage de la région fasse bonne figure, il ne faut pas oublier que son taux d'emploi (54,5 %) se positionne à 5,2 dixièmes de point de la moyenne provinciale, parmi les plus faibles (5^e) de la province. Les régions de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un taux d'emploi inférieur à celui du Bas-Saint-Laurent.

Depuis 2004, l'emploi dépasse annuellement les 90 000 postes et le taux de chômage se maintient sous les 10 %. Ce résultat nous porte à affirmer que la région connaît assurément la meilleure séquence de son histoire.

	Bas-Saint-Laurent					Ensemble du Québec				
	2009	2008	Var (%)	2007	Var (%)	2009	2008	Var (%)	2007	Var (%)
Population 15 ans et plus ('000)	167,6	167,5	0,1	167,4	0,1	6 437,0	6 372,1	1,0	6 314,6	1,9
Population active ('000)	100,7	102,9	-2,1	99,2	1,5	4 199,4	4 184,9	0,3	4 150,1	1,2
Emplois ('000)	91,4	93,9	-2,7	90,4	1,1	3 844,2	3 881,7	-1,0	3 851,7	-0,2
Chômeurs ('000)	9,3	9,0	3,3	8,8	6,0	355,2	303,3	17,1	298,4	19,0
Taux d'activité	60,1	61,4		59,3		65,2	65,7		65,7	
Taux de chômage	9,2	8,7		8,9		8,5	7,2		7,2	
Taux d'emploi	54,5	56,1		54,0		59,7	60,9		61,0	

Source : Enquête sur la population active, Statistique Canada

Ce qui marquera 2010 : la « queue » de la récession

Au début de 2010, tant aux États-Unis qu'au Canada et qu'au Québec, les indicateurs économiques annoncent la fin de la récession. Par ailleurs, sur le plan de l'emploi, il est connu qu'il y a un décalage entre reprise économique et progression des postes dans les entreprises, privées comme publiques. C'est pourquoi la reprise de l'emploi pourrait être modeste en 2010.

De surcroît, au Bas-Saint-Laurent, l'histoire nous apprend que les pertes d'emplois perdurent plus longtemps qu'en moyenne au Québec. Nous anticipons donc des diminutions de postes supplémentaires, du moins dans la première moitié de 2010, car la région subira les contrecoups de la tiédeur de la relance économique québécoise et nord-américaine.

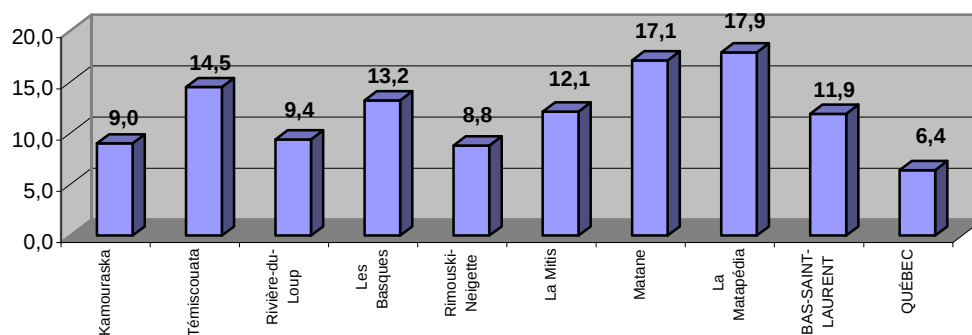
Ainsi, certaines activités économiques demeureront fragiles. En effet, la reprise des marchés du bois d'œuvre et des pâtes et papier n'est pas envisagée à court terme. De leur côté, soulignons le ralentissement des activités dans le domaine des équipements de transport, de la fabrication de produits minéraux non métalliques, de l'imprimerie et de l'exploitation de carrières. Finalement, le retard des travaux de construction des nouveaux parcs éoliens pourrait influencer le secteur de la fabrication de composantes d'éoliennes.

Les marchés du travail locaux

Nonobstant les différences structurelles du taux d'assurance-emploi entre les MRC de la région, la variation de cet indicateur entre 2008 et 2009 peut nous donner une indication de l'impact de la récession.

En effet, à l'image de la région, la MRC de Rivière-du-Loup a connu une progression de son taux d'assurance-emploi de un point de pourcentage. Toutefois, cette progression fut inférieure à un point de pourcentage dans Rimouski-Neigette et Kamouraska et de 1,2 point de pourcentage dans La Matapédia et Les Basques. Les MRC les plus éprouvées au cours de la dernière année sont celles de La Mitis, de Matane et du Témiscouata avec une progression de 2 points de pourcentage de leur taux d'assurance-emploi.

Assurance-emploi/population de 15-64 ans (Taux*)



* Taux d'assurance-emploi : Nombre de prestataires d'assurance-emploi / population de 15-64 ans, en pourcentage.
Ne pas confondre le taux d'assurance-emploi et le taux de chômage.

4. LES DEUX ENJEUX RETENUS PAR EMPLOI-QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT POUR 2010-2011

4.1 La « queue » de la récession et la reprise économique

La récession est terminée; les spécialistes de la conjoncture économique l'affirment. Ils ajoutent toutefois que la reprise sera timide en 2010. Certaines réalités militent en faveur de cette affirmation : hésitations de la reprise américain, prix de l'énergie, force du dollar, etc. De plus, des anticipations inflationnistes accompagnées de hausses des taux d'intérêt pourraient relancer les dangers d'une bulle immobilière, au Canada cette fois.

De plus, c'est un fait documenté, il existe un décalage entre reprise économique et reprise de l'emploi. De surcroît, l'histoire nous révèle qu'au Bas-Saint-Laurent les pertes d'emplois perdurent malgré la fin officielle des périodes de récession.

Nous anticipons donc des diminutions de postes, du moins dans la première moitié de 2010, des mises à pied étant déjà annoncées dans quelques entreprises. De plus, certaines activités demeurent fragiles : bois d'œuvre et pâtes et papier. Finalement le retard ou le report dans la construction de parcs éoliens pourraient affecter, si la situation perdure, les fabricants de composantes d'éoliennes.

Défis *conjoncturels* liés à l'enjeu de la queue de la récession et à la reprise

- atténuer les effets de la queue de la récession;
- soutenir la reprise.

Défi *partenarial* lié à l'enjeu de la queue de la récession et à la reprise

- rassembler et agir conjointement et solidairement autour des enjeux et défis.

Le Pacte pour l'emploi Plus 2009-2010 et 2010-2011 a été mis en place pour atténuer les effets de la récession, notamment pour agir sur le chômage conjoncturel par le maintien des compétences des personnes licenciées en vue de leur réintégration au marché du travail lors de la reprise de l'activité économique. De plus, il est un outil privilégié pour minimiser les mises à pied en jumelant des périodes de formation aux périodes de travail. Il comporte des investissements massifs afin de soutenir les entreprises et les individus touchés par le ralentissement économique.

4.2 La rareté de main-d'œuvre

Le vieillissement de la population prend de l'ampleur. En effet, les plus jeunes *baby boomers* ont entre 45 et 50 ans et les plus âgés entre 60 et 65 ans. Ainsi, la population âgée de 65 ans et plus, qui représentait en 2006 17 % de la population, regroupera 24 % des bas-laurentiens en 2016.

Au regard du marché du travail, à la lecture des données du recensement de 2006, nous constatons que 43 % des personnes en emploi ont entre 45 et 65 ans. Pour le groupe des 45-55 ans, cette proportion varie de 30 % à 70 % selon les professions alors que, pour celui des 55-65 ans, cette proportion varie de 13 % à 40 % selon les postes qu'occupent ces travailleurs expérimentés.

La Régie des rentes du Québec prévoit, pour le Bas-Saint-Laurent, environ 15 000 nouvelles personnes qui auront droit aux prestations de l'organisme d'ici les cinq prochaines années. Cela donne une bonne indication de l'ampleur des départs à la retraite. Dans ses prévisions démographiques l'ISQ estime que la population âgée de 20 à 64 ans ne constituera plus que 58 % de l'ensemble de la population en 2016 alors qu'elle en regroupait 62 % en 2006. L'organisme anticipe de plus que la population active va diminuer dès 2012 : tout un revirement de situation.

Il n'est donc pas surprenant que les entreprises connaissent de plus en plus de difficultés de recrutement de leur main-d'oeuvre et, si on s'est moins préoccupé de ce phénomène en 2009, il deviendra à nouveau la préoccupation majeure des prochaines années.

Défis structurels liés à la rareté de la main-d'œuvre et à l'innovation

- mobiliser une nouvelle main-d'œuvre;
- développer une culture de développement continu des compétences.

Défi partenarial lié à la rareté de la main-d'œuvre et à l'innovation

- rassembler et agir conjointement et solidairement autour des enjeux et défis.

Le Pacte pour l'emploi 2008-2011 a été mis en place pour agir sur la rareté appréhendée de main-d'oeuvre. Il constitue un puissant levier pour mobiliser tous les acteurs dans une approche partenariale aux fins de constituer un bassin de main-d'œuvre le plus large possible, de préparer cette main-d'œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail et d'agir auprès des entreprises afin qu'elles puissent relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Des ressources financières spécifiques y ont été consacrées et une ouverture de nos mesures et services à de nouvelles clientèles, notamment en formation, a été effectuée.

5. LES STRATÉGIES D'EMPLOI-QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT POUR 2010-2011

5.1 Les mesures et services liés à la « queue » de la récession

5.1.1 Les services d'emploi aux individus

Mise en situation

- En 2009, au Bas-Saint-Laurent, le nombre de prestataires de l'assurance-emploi a crû de 11 % comparativement à plus de 30 % au Québec. Ainsi, 16 262 personnes en moyenne ont reçu des *prestations*, soit 1 688 de plus qu'en 2008. Plusieurs sont des travailleurs saisonniers. La progression pourrait se poursuivre en 2010.
- En décembre 2009, 2 473 adultes (24 % de l'ensemble des prestataires de l'aide financière de dernier recours) participant au programme d'aide sociale étaient sans contrainte à l'emploi.
- En 2009, le nombre de travailleurs visés par un avis de licenciement dans les entreprises de dix employés et plus se chiffrait à 700.
- Au début de 2010, environ 500 mises à pied sont annoncées.

La majorité des personnes mises à pied ont une expérience de travail pertinente et pourraient bénéficier d'assistance à la recherche d'emploi, tout comme les personnes qui travaillent à temps partiel, sur appel ou qui occupent un emploi occasionnel.

De plus, à l'aide de la stratégie du Pacte pour l'emploi Plus, Emploi-Québec vise à maintenir, voire à accroître, le niveau des compétences des travailleurs en chômage technique ou en réorientation de carrière.

Stratégies retenues pour 2010-2011

- Répondre promptement aux besoins d'aide à la recherche d'emploi des personnes prêtes à occuper un emploi, dont celles ayant été licenciées.
- Encourager la mise à jour des compétences des personnes près du marché du travail, dont celles en processus de réorientation, celles à statut précaire et les travailleurs saisonniers.

Quelques cibles de résultats

Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent entend aider 4 569 prestataires de l'assurance-emploi. De ce nombre, 1 884 prestataires devraient retourner en emploi en 2010-2011.

5.1.2 Les services aux entreprises

Mise en situation

- La récession est terminée, le marché du travail tardera à reprendre dans l'ensemble du Québec et celui du Bas-Saint-Laurent le fera davantage. Emploi-Québec portera une attention particulière à

l'évolution de la conjoncture économique (« queue » de la récession), à la situation du marché du travail et à l'évolution des bassins de clientèle.

En 2009, le Bas-Saint-Laurent a perdu 2 500 postes. Pour 2010, l'emploi de la région pourrait à nouveau diminuer, du moins au cours de la première moitié de l'année.

En 2009, le taux de chômage a progressé pour atteindre 9,2 %, situation qui pourrait se poursuivre en 2010.

- Depuis l'entrée en fonction en 2009 du programme SERRÉ, 42 projets ont permis à 836 travailleurs de se maintenir en emploi. Le programme prendra fin le 31 mars 2010.
- Avec le Pacte pour l'emploi Plus, Emploi-Québec investira 4,9 M\$ afin de soutenir l'ensemble des entreprises et clientèles touchées par la crise.

En 2009, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent a initié, avec ses partenaires économiques ministériels et des organismes, une approche proactive concertée et complémentaire auprès des entreprises afin de minimiser les impacts de la récession. En 2010-2011, les corridors de référence et de complémentarité de services sont à consolider.

Stratégies retenues pour 2010-2011

- Miser sur l'action concertée des intervenants économiques des différents ministères et organismes pour une meilleure efficacité des interventions auprès des entreprises.

Ralentissement

- Intervenir de façon prioritaire auprès des entreprises dont l'activité est plus sensible aux marchés extérieurs ainsi qu'auprès de celles qui gravitent en amont ou en aval de celles-ci.
- Privilégier la mise à jour et le développement des compétences, particulièrement auprès des entreprises confrontées à un ralentissement économique.

Reprise économique

- Intervenir de façon prioritaire auprès des entreprises qui offrent de bonnes perspectives d'emploi.
- Supporter le volet main-d'œuvre dans les projets créateurs d'emplois, principalement dans les entreprises des créneaux d'excellence, des filières ou grappes industrielles, des secteurs en émergence et dans les entreprises innovantes.

Cible de résultats

Avant la venue de la récession et l'avènement du Pacte pour l'emploi Plus, la cible des entreprises aidées par les services publics d'emploi était de 400.

En 2010-2011, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent entend soutenir 480 nouvelles entreprises.

5.2 Les mesures et services liés à la rareté de main-d'œuvre

5.2.1 Les services d'emploi universels aux individus et aux entreprises

Mise en situation

Perspectives professionnelles 2009-2013 : 17 000 postes à combler. Lutter contre le chômage frictionnel par une meilleure circulation de l'information pour rapprocher les chercheurs d'emploi des postes vacants. Une meilleure circulation de l'information favorise également l'appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

- Des entreprises en recrutement : 1 373 employeurs ont signalé, en 2008-2009, 9 710 postes vacants au service de Placement en ligne, soit 1 470 de plus que l'année précédente.
- Des chercheurs d'emploi : 3 200 personnes ont postulé sur 5 590 offres d'emploi publiées dans Placement en ligne.
- Des postes comblés : 38,8 % de vacances ont été signalées au Bas-Saint-Laurent comparativement à 37,8 % dans la province.

Il se maintient toutefois un déséquilibre entre le niveau des compétences recherchées, plutôt élémentaires et intermédiaires, et celles des chercheurs d'emploi plus scolarisés, alors que les personnes moins scolarisées et les petites entreprises sont moins bien outillées pour utiliser les services en ligne.

Stratégies retenues pour 2010-2011

- Concevoir et mettre en œuvre un plan de promotion et d'utilisation des services en ligne :
 - salle multiservice;
 - information sur le marché du travail en ligne;
 - placement en ligne.
- Intégrer davantage les services universels dans la prestation de services aux individus et aux entreprises.

Quelques cibles de résultats

Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent entend aider 10 000 nouveaux participants par l'intermédiaire de ses services publics d'emploi. Parmi ceux-ci, 48 % utiliseront les services universels auxquels s'ajoutent les utilisateurs autonomes d'IMT et de Placement en ligne.

En plus des 480 nouvelles entreprises aidées par les services publics d'emploi, les entreprises du Bas-Saint-Laurent ont accès aux services d'IMT, de Placement en ligne ainsi qu'aux outils de gestion et de recrutement de main-d'œuvre.

5.2.2 Les services d'employabilité aux individus

Mise en situation

- Groupes démographiques ciblés : Plusieurs personnes de ces groupes ont une faible scolarité, peu de qualifications professionnelles et/ou d'expérience de travail. Également, plusieurs peuvent être dépendantes des régimes de soutien du revenu :
 - les jeunes sans diplôme d'études secondaires et ceux d'entre eux prestataires de l'aide financière de dernier recours;
 - les femmes, notamment celles responsables de famille monoparentale;
 - les personnes âgées de 45 ans et plus, particulièrement celles qui perdent leur emploi;
 - les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les personnes judiciarisées.
- Prestataires de l'aide financière de dernier recours participant au programme d'aide sociale : 4 713 (46,4 %) personnes sur les 10 161 prestataires de l'aide financière de dernier recours, dont 2 493 sont sans contrainte à l'emploi.
- Prestataires de l'assurance-emploi : 16 262 personnes en moyenne ont reçu des prestations d'assurance-emploi en 2009, soit 1 688 personnes de plus qu'en 2008.

La clientèle de l'aide financière de dernier recours requiert un support pour des besoins de plus en plus importants. Certains prestataires de l'assurance-emploi nécessitent des mesures d'employabilité pour revenir au marché du travail, notamment ceux dont l'emploi est précaire ou dont le domaine d'activité est en perte de vitesse.

Dans un contexte de rareté de main-d'oeuvre et dans l'esprit du Pacte pour l'emploi, rejoindre le plus grand nombre possible de personnes s'avère prioritaire pour constituer un bassin de main-d'oeuvre pour répondre aux besoins des entreprises. La connaissance des différentes clientèles est inégale. Pour mobiliser ces clientèles, adapter les approches et l'intervention et faire évoluer les demandes de services à nos partenaires de même qu'une meilleure connaissance de leurs caractéristiques et besoins s'avère essentielle.

Stratégies retenues pour 2010-2011

- Développer une connaissance fine des clientèles, prioritairement pour 2010-2011 les personnes de 45 ans et plus et les personnes judiciarisées.
- Mobiliser la clientèle afin qu'elle initie une démarche d'intégration professionnelle.
- Valoriser le développement des compétences en vue de la préparation au marché du travail.
- Accompagner les personnes pour accroître la réussite de leur intégration professionnelle.
- Favoriser le maintien en emploi en soutenant les personnes et les entreprises.

- Déployer et/ou poursuivre la mise en œuvre des stratégies clientèles :
 - la stratégie Jeunesse du gouvernement du Québec;
 - les Ententes entre le MICC et le MESS pour les personnes immigrantes et celle entre le MSP et le MESS pour les personnes judiciarisées;
 - la stratégie d'intégration en emploi des personnes handicapées du MESS;
 - la stratégie main-d'œuvre féminine et celle pour les 45 ans et plus de l'agence Emploi-Québec;
 - les stratégies régionales partenariales : COSMOSS, Établissement des jeunes, Entente spécifique pour les personnes immigrantes, etc.

Quelques cibles de résultats

Emploi-Québec entend desservir 10 000 nouveaux participants, dont 5 500 prestataires de l'assurance-emploi et 2 420 prestataires de l'aide financière de dernier recours du programme d'aide sociale.

Des retours en emploi respectifs de 4 629, 1 884 et 1 000 de ces différentes clientèles sont attendus en 2010-2011, suite à l'utilisation des services publics d'emploi.

5.2.3 Les services aux entreprises

Mise en situation

- Des projets créateurs d'emplois : en agroalimentaire, deuxième transformation du bois, métallurgie, technologies de l'information, construction, domaine maritime, projets éoliens, biomasse, biogaz, etc.
- Perspectives professionnelles : entre 2009 et 2013, 17 000 postes à combler. Entre 85 % et 90 % suite à des départs à la retraite. De plus, 65 % des postes à combler exigeront des compétences de niveau technique ou intermédiaire. Sur le plan de la formation, entre 5 000 et 6 000 des postes à combler demanderont une formation professionnelle ou technique.
- En 2006, selon le poste occupé, pour les 45-55 ans cette proportion varie de 30 % à 70 % et de 13 % à 40 % pour les 55-65 ans.
- Dès 2012, la population active diminuera.

Le vieillissement de la population active provoquera des difficultés de recrutement de main-d'œuvre de plus en plus nombreuses et exigera une compétence accrue en matière de gestion des ressources humaines.

Des exemples de besoins en main-d'œuvre : ouvriers de production en usine (plusieurs domaines), métallurgie, agriculture, transformation des aliments, transformation du bois, vente, travail de bureau, technologies de l'information, éducation, santé, métiers de la construction, etc. À la reprise économique, d'autres besoins surgiront, par exemple en foresterie.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre rappelle la nécessité de sensibiliser les petites et moyennes entreprises à l'importance d'investir en formation.

Le Pacte pour l'emploi mise sur la diversification de l'offre et des formules de formation ainsi que sur l'accessibilité à celle-ci. Des défis sont à relever de façon concertée par Emploi-Québec avec ses partenaires, dont le MELS.

Stratégies retenues pour 2010-2011

- Développer une meilleure connaissance des postes à pourvoir et des compétences recherchées par les entreprises.
- Sensibiliser les entreprises et/ou les instances sectorielles à l'importance de la gestion prévisionnelle de main-d'oeuvre (GPMO) et les accompagner dans la planification de leurs besoins de main-d'oeuvre.
- Accompagner les entreprises dans le recrutement de leur main-d'oeuvre et les outiller pour l'accueil et la gestion de la « diversité » de main-d'oeuvre.
- Valoriser le développement des compétences pour augmenter la productivité des entreprises.
- Associer les entreprises dans les démarches de valorisation de la formation professionnelle et technique afin de mieux arrimer formation et réalités des métiers et professions.

Quelques cibles de résultats

Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent entend aider 480 nouvelles entreprises par ses services publics d'emploi.

Emploi-Québec préconise que 200 nouveaux participants en emploi bénéficient des mesures du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (CDRCMO).

5.3 La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Mise en situation

- Prestataires de l'aide financière de dernier recours : 10 161 personnes en décembre 2009, en diminution sur 2008.
- Prestataires participant au programme de solidarité sociale : 5 448 personnes, soit 53,6 % des prestataires de l'aide financière de dernier recours ayant des contraintes sévères à l'emploi.
- 78 % de l'ensemble des adultes prestataires de l'aide financière de dernier recours le sont depuis plus de deux ans, ce qui accroît le risque d'exclusion sociale et rend l'insertion au marché du travail plus ardue.
- 21 % des revenus des familles proviennent de transferts gouvernementaux au Bas-Saint-Laurent comparativement à 13 % au Québec.
- 12 % des familles de la région sont considérées à faible revenu; cette proportion varie de 14 % à 16 % dans les MRC La Mitis, La Matapédia, Témiscouata et Matane.

Une cinquantaine de municipalités dévitalisées sur les 116 que compte la région sont en voie de perdre leur dynamisme social, culturel et économique. Disséminées sur l'ensemble du territoire, la plupart d'entre elles sont situées en milieu rural, comptent des populations vieillissantes et en déclin avec des taux de chômage élevés et ont des revenus avoisinant le seuil de pauvreté.

La problématique du transport des personnes rend la recherche d'emploi ainsi que l'accès au travail et à la formation difficiles pour certaines personnes.

Stratégies retenues pour 2010-2011

- Mener des interventions de préemployabilité auprès des prestataires du programme de solidarité sociale.
- Soutenir, par nos mesures et services, dans des projets à caractère économique et social, les municipalités dévitalisées afin de contribuer à la relance de ces milieux.
- Renforcer le partenariat afin de se donner des stratégies communes et complémentaires au bénéfice des clientèles vulnérables.
- Collaborer à la diffusion et à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cible de résultats

Emploi-Québec entend soutenir 1 676 sorties de l'aide financière de dernier recours en 2010-2011.

6. LE CONTINUUM DE SERVICES

Le continuum de services aux individus s'inscrit dans la vision organisationnelle d'Emploi-Québec et vise à mobiliser toutes les ressources afin d'assurer une continuité et une progression de services au bénéfice de la clientèle dans son cheminement vers l'emploi. Les intervenants et les services d'Emploi-Québec doivent être mobilisés en fonction d'une synergie visant « l'agir commun » dans le cheminement des clients vers l'emploi.

Au cours de l'année 2009-2010, dans le cadre de la mise en place du continuum de services, diverses expérimentations ont été effectuées dans certaines régions du Québec afin de revoir l'approche d'intervention et le parcours. Au Bas-Saint-Laurent, le personnel du Centre local d'emploi de Rivière-du-Loup a été mis à contribution et s'est investi dans la démarche.

En 2010-2011, des conclusions de ces expérimentations seront tirées par les autorités de l'agence qui statueront sur les priorités d'action à retenir pour l'implantation du continuum au cours des prochaines années. Tous les CLE de la région auront à mobiliser leur personnel et leurs partenaires dans cette implantation dans leur prestation de services aux individus. La Direction régionale d'Emploi-Québec, avec la complicité des gestionnaires locaux, aura à assurer la planification de telle implantation, la mobilisation des ressources et le support nécessaire aux équipes des CLE.

Il s'agira assurément d'un exercice exigeant qui nécessitera l'implication de tous afin d'optimiser les arrimages, autant à l'interne qu'avec nos partenaires.

Emploi-Québec, de par les fondements mêmes de sa mission, est appelée à travailler de concert avec un ensemble de partenaires économiques et sociaux. Que ce soit en partenariat de gestion, en partenariat stratégique ou en partenariat de services, ce partenariat se concrétise tant à l'échelle nationale, régionale que locale et dans ses dimensions territoriales autant que sectorielles.

Ainsi, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent soutient son partenaire de gestion, le Conseil régional des partenaires du marché du travail, dans son mandat ainsi que, dans le sien, le comité régional du Pacte pour l'emploi qui a la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre du Pacte depuis 2008 et jusqu'au 31 mars 2011.

Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent s'associe aussi à des partenaires stratégiques en partageant avec eux la connaissance qu'elle a des enjeux auxquels sont confrontés le marché du travail et la main-d'œuvre de la région, de même qu'à ceux du développement social, spécialement les enjeux liés à la pauvreté. Elle définit, avec ses partenaires que sont notamment les ministères et organismes du développement économique et du développement social, dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, notamment la Conférence régionale des éluEs (CRE) et les centres locaux de développement (CLD), des stratégies propres à certaines clientèles ou à certains secteurs afin de répondre aux défis de la collectivité bas-laurentienne. À titre d'exemple, citons la démarche COSMOSS, la mise en œuvre des plans d'action des créniaux ACCORD, les ententes sur l'établissement des jeunes en région, sur l'immigration, en condition féminine, en agroalimentaire et des stratégies reliées au secteur forestier, la participation à la Table interordres et aux tables locales éducation/main-d'œuvre ainsi qu'aux conseils d'administration de la CRE et des CLD.

Finalement, Emploi-Québec convient avec ses partenaires de services, tels les ressources externes en employabilité, les maisons d'enseignement et les CLD, de modes d'intervention et de services directs à la clientèle, tant en support à l'intégration en emploi qu'en développement de l'employabilité, qu'en formation ou qu'en soutien aux travailleurs autonomes. À l'échelle locale, les CLE, un par territoire de MRC, sont les instances responsables et imputables de cette approche.

Emploi-Québec, par la voie du partenariat, est d'autant plus active dans le milieu et est, en certaines circonstances, partenaire leader et, dans d'autres, partenaire collaborateur. C'est ainsi que nous pouvons affirmer que le partenariat constitue un puissant levier pour faire face aux défis conjoncturels et structurels du marché du travail, à ceux de la main-d'œuvre ainsi qu'à ceux de la lutte contre la pauvreté.

8. LES RESSOURCES HUMAINES

Depuis les trois dernières années, les effectifs d'Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent ont évolué positivement comme on peut le constater dans le tableau qui suit. Les postes laissés vacants ont pu être comblés et une relève a pu être formée.

EFFECTIFS	ANNÉES		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
De base	144,5	147,5	146,5
Projets spéciaux	16,6	20,0	23,6
Total	161,1	167,5	170,1

La gestion des ressources humaines constitue un défi que devra relever la région au cours des prochaines années. Ainsi, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent, encouragée par son Conseil régional des partenaires du marché du travail, s'est dotée d'une démarche de gestion prévisionnelle de main-d'œuvre (GPMO) à être réalisée pour une quatrième année consécutive au printemps 2010.

En raison de l'âge moyen du personnel, mais plus spécifiquement de la forte représentativité des effectifs ayant 50 ans et plus (50,6 % des employés en place en mai 2009), Emploi-Québec est confrontée à un accroissement significatif et récurrent de départs à la retraite.

Le défi consiste à assurer une gestion active du remplacement des personnes qui quittent afin de maintenir un niveau de service de qualité auprès de la clientèle. Conséquemment, la Direction régionale a amorcé l'identification des postes stratégiques à remplacer, incluant les postes de gestion, afin de guider la dotation de ceux-ci tout en tenant compte de l'environnement propre à la Fonction publique. Pour assurer une continuité sans rupture de services, la démarche GPMO initiée permet d'identifier la relève et d'établir un cadre d'appropriation des compétences et des connaissances.

Au-delà du remplacement des ressources humaines, une attention particulière sera portée au personnel qui assurera la prestation de service. Un processus de gestion du changement et une démarche de qualité de vie au travail seront mis en place, tout comme une optimisation de la reconnaissance du travail accompli dans le contexte de la vision organisationnelle et du continuum de services.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail supporte les stratégies qu'Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent entend mettre de l'avant et constate que le personnel s'est toujours investi activement pour desservir la clientèle et rencontrer les attentes nationales.

Le contexte économique ayant affecté plus durement certaines régions du Québec, la part relative du Bas-Saint-Laurent des prestataires de l'assurance-emploi et de ceux de l'aide financière de dernier recours est passée de 5,7 % à 4,9 % dans le cas des premiers et de 2,2 % à 2,0 % dans celui des seconds. Comme les données sur les clientèles servent à la répartition des budgets de fonctionnement et du FDMT, nous anticipons un impact pour la région.

9. LE BUDGET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL (FDMT)

En 2009-2010, avec l'avènement du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus, le budget d'intervention FDMT dont a disposé Emploi-Québec s'élevait en début d'année à 28,9 M\$. Cela représentait une augmentation substantielle de 4 M\$ sur 2008-2009. Comme à chaque année, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent investit des montants importants (mesures spéciales forêt, ICTA et projets économiques d'envergure) en sus de son budget initial. Les engagements budgétaires pour l'année 2009-2010 se chiffrent à 36,1 M\$. Un sommet! Contrer la hausse du chômage causée par la récession a justifié de tels investissements.

Le budget d'intervention dont disposera la région Bas-Saint-Laurent en 2010-2011 sera vraisemblablement inférieur aux 28,9 M\$ du budget initial de l'an dernier. Il devrait inclure, comme l'an dernier, environ 2 M\$ dans le cadre du Pacte pour l'emploi et possiblement 4,9 M\$ pour le Pacte pour l'emploi Plus. Ainsi, au cours de la prochaine année, la poursuite des mesures spéciales pour lutter contre le chômage permettra à Emploi-Québec de bénéficier de sommes appréciables alors que pourraient s'ajouter à ces montants d'autres sommes pour des mesures spéciales ou des projets majeurs.

Les enjeux de la planification 2010-2011 d'Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent suggèrent que les interventions de ses services aux entreprises auprès des clientèles spécifiques et en matière de formation de la main-d'œuvre soient maintenues afin d'appuyer, d'une part, les efforts pour amenuiser la rareté de main-d'œuvre et, de l'autre, les personnes et les entreprises vulnérables au ralentissement économique.

On trouvera, ci-après, la répartition budgétaire 2010-2011 proposée pour les CLE du Bas-Saint-Laurent :

	Kamouraska	Témiscouata	Rivière-du-Loup	Les Basques	Rimouski-Neigette	La Mitis	Matane	La Matapédia	BSL
(%)	9,54	12,50	13,28	5,39	21,45	11,12	13,68	13,04	100
('000 \$)	2 480 \$	3 250 \$	3 453 \$	1 401 \$	5 577 \$	2 891 \$	3 557 \$	3 390 \$	26 000 \$

Cette répartition a été réalisée à l'aide du modèle de répartition du FDMT, modèle qui prend en compte la situation de l'emploi, du chômage et des clientèles de chacune des MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent. À noter que cette répartition ne tient pas compte des sommes réservées aux services régionalisés.

Le Pacte pour l'emploi Plus prendra fin en mars 2011. La fin de cette stratégie spéciale exige que les reports budgétaires à l'exercice 2011-2012 soient minimisés. Cet impératif nécessitera donc des stratégies opérationnelles de la part des CLE et de la Direction régionale. D'une part, les argents devront être davantage investis en début d'année et, d'autre part, les mesures utilisées pour desservir la clientèle devront l'être dans une perspective d'intégration plus rapide, donc d'une durée moyenne plus courte.

Par ailleurs, le ralentissement économique s'est fait sentir de façon plus marquée dans les régions urbaines. La conséquence est que les régions de moyenne et de petite envergure comme le Bas-Saint-Laurent verront en 2010-2011 leur poids relatif diminuer. Cet état de fait pourrait influencer les conditions d'exercice d'Emploi-Québec, et ce, principalement sur le FDMT.

10. LES INDICATEURS DE GESTION ET LES CIBLES DE RÉSULTATS

Pour l'exercice 2010-2011, les cibles proposées par Emploi-Québec à la région Bas-Saint-Laurent tiennent compte des ajouts consécutifs au Pacte pour l'emploi et au Pacte pour l'emploi Plus. Ainsi, la cible de nouveaux participants a été portée de 9 463 à 10 000 personnes. Celle des nouvelles entreprises aidées a été également majorée pour atteindre 480 entreprises nouvellement aidées au cours du prochain exercice.

Indicateurs et cibles de résultats mesurant l'accessibilité aux services d'emploi pour 2010-2011

▪ Nombre total de nouveaux participants	10 000
▪ Nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants des programmes de l'assistance sociale	2 420
▪ Nombre de participants de l'assurance-emploi aux interventions des services publics d'emploi	5 500
▪ Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	480
▪ Nombre de nouveaux participants CDRCMO	200

Indicateurs et cibles de résultats mesurant l'efficacité des interventions des services d'emploi pour 2010-2011

▪ Nombre de participants en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	4 629
▪ Nombre de participants des programmes de l'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec	1 000
▪ Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1 884

Indicateurs et cibles de résultats des services de solidarité sociale pour 2010-2011

▪ Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	1 676
▪ Délai moyen de traitement des nouvelles demandes déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	10
▪ Ratio de plaintes par 1 000 ménages	2,40
▪ Pourcentage des décisions modifiées à la suite d'une demande de révision	21,0 %

Dans l'atteinte de ses cibles, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent peut compter sur un réseau de ressources externes en employabilité qui contribuent à celles de ces cibles qui sont reliées aux *Nouveaux participants* et au *retour en emploi* de ces mêmes participants. Cette contribution s'inscrit dans le cadre de l'approche de complémentarité entre Emploi-Québec et ses ressources externes ayant pour but de procurer des services spécialisés à la clientèle.

CONCLUSION

L'exercice de planification 2010-2011 s'appuie sur deux enjeux prioritaires retenus par Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent. Des stratégies ont été mises de l'avant afin de surmonter les défis que posent ces enjeux pour la région. Le *Pacte pour l'emploi*, qui a permis une plus grande ouverture dans la gestion des mesures et services, et le *Pacte pour l'emploi Plus*, qui permet d'agir sur le chômage conjoncturel, influencent les interventions, tout en s'appuyant sur un partenariat renouvelé.

Pour favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, le PAR mise en premier lieu sur une utilisation maximale de la salle multiservice et des services en ligne par les chercheurs d'emploi et les finissants du milieu scolaire. Il mise également sur l'utilisation du service de *Placement en ligne* et des produits *d'IMT en ligne*, notamment les outils GRH, pour supporter les entreprises dans la sélection et le recrutement de leur personnel.

En second lieu, le PAR propose de garder à niveau les compétences des personnes licenciées en vue de leur réintégration au marché du travail à la reprise de l'activité économique et d'augmenter les compétences des personnes en réorientation de carrière. Le PAR propose aussi une assistance à la recherche d'emploi pour l'intégration rapide en emploi des demandeurs de prestations, des travailleurs licenciés et des personnes en réorientation de carrière qui, sans aide, risqueraient de voir leur période de chômage se prolonger.

Troisièmement, pour soutenir les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, le PAR 2010-2011 met l'accent sur la mise en place d'un continuum de services orienté vers l'emploi et sur une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale. Pour maximiser les résultats des interventions d'Emploi-Québec, le PAR insiste sur l'accompagnement des personnes aidées au moyen de mesures d'amélioration de l'employabilité ou d'intégration sociale.

Dans un contexte de conjoncture économique d'après récession, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent maintiendra une veille active auprès des entreprises à risque de ralentissement économique.

Finalement, face aux défis de l'amélioration de la productivité et aux difficultés de recrutement de main-d'œuvre de plus en plus nombreuses, Emploi-Québec préconise un accompagnement plus soutenu des entreprises dans la réponse à leurs besoins en GRH, en développement des compétences professionnelles et dans les activités de maintien en emploi et de création d'emplois.

Dans la mise en œuvre de ses mesures et services, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent compte sur une approche de partenariat afin de créer un contexte de concertation favorable et de maximiser les retombées de ses interventions. La vision organisationnelle d'Emploi-Québec, le continuum de services, la stratégie gouvernementale pour atténuer les effets du ralentissement économique par le biais du Pacte pour l'emploi Plus, l'approche territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et finalement le soutien aux municipalités dévitalisées moduleront le cadre d'intervention d'Emploi-Québec dans la région et s'appuieront sur un renforcement nécessaire du partenariat.

